# **Ordonnance de prévention : Peintre applicateur de revêtements**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Dégager et ranger son espace de travail
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Porter des protecteurs de genoux
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

Protégez-vous des agents chimiques :

* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Ne pas utiliser de solvants, diluants ou essence pour le lavage des mains
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses
* Se laver les mains avant de porter les mains à la bouche (boire, manger)
* Utiliser un savon adapté (neutre ou surgras) pour se laver les mains

Protégez-vous des poussières :

* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées
* Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant

Pour éviter les accidents :

* Disposer d'une habilitation électrique adaptée au niveau de risque
* Porter des chaussures de sécurité
* Porter des gants de manutention
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Respecter les règles d'utilisation des cutters
* Rincer 10 minutes à l'eau courante froide en cas de brûlure puis protéger
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité
* utiliser des escabeaux sécurisés

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Respecter le code de la route et notamment le port de la ceinture de sécurité

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 18/08/2025